



**Ville de  
Saint-Hyacinthe**

*Technopole agroalimentaire*

## ***Projet d'amendement règlementaire***

***Règlement numéro 849-1 modifiant  
le Règlement numéro 849 relatif au  
Plan d'urbanisme en ce qui a trait  
aux affectations à l'intérieur du  
périmètre urbain***

# MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

1. Modifier le «*Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain*» par le changement de l'affectation «*Résidentielle*» par celle de «*Commerciale de gros*» entre le 7810 et le 8310, boulevard Laframboise.



# MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

2. Modifier le « *Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain* » par le changement de l'affectation « *Résidentielle* » par celle de « *Commerciale mixte locale* » sur le boulevard Laurier Est, entre la rue des Seigneurs Est et l'avenue Guy.



# MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

3. Modifier le « *Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain* » par le changement de l'affectation « *Résidentielle* » par celle de « *Commerciale mixte locale* » entre le 16815 et le 16867, avenue Saint-Louis.



# MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 4. Modifier le «*Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain*» par le changement de l'affectation «*Résidentielle*» de part et d'autre de l'avenue Saint-Louis, entre la rue Desranleau Ouest et Est, l'avenue Centrale et la rue des Seigneurs Est.

